

1 Éditorial

Meilleurs vœux à tous les cyclistes. Que l'année 2004 soit bonne en réalisations cyclables (?), en déplacements rapides et sécurisés à vélo, en parkings faciles pour les vélos. Évidemment, en cette période d'élections beaucoup de promesses sont de sortie : les promesses en question n'engagent que ceux qui les écoutent, pas ceux qui les énoncent.

Pour preuve, des engagements de la Mairie de Montpellier en ce qui concerne des opérations d'aménagements décidées pour 2003, dont le budget a été voté, dont le calendrier de réalisation a été arrêté, et qui ont été annoncées dans la presse, n'ont pas été réalisées. Mieux, ces opérations n'ont pas été reportées pour des raisons techniques (ou réimputées sur le budget de l'année suivante), non, elles ont purement et simplement **disparu**. Voir compte-rendu plus loin.

Et que font nos élus ? Nos adjoints responsables des aménagements cyclables ? de l'écomobilité ? Pas de nouvelles ! Je suppose qu'ils préparent les élections.

Après un engouement des élus pour les aménagements cyclables, le souffle est retombé. Les élections sont régionales : les mairies, l'agglomération, voire le département ne sont pas des enjeux proches. On va donc moins parler de déplacement à vélo. On sent un certain désengagement de nos décideurs pour le vélo.

Vélocité ne compte pas rester inactif devant cette scandaleuse situation. Nous allons normalement jouer le rôle d'une association et demander des comptes à nos élus, et le faire savoir.

En dépit de ces mauvaises nouvelles, des projets avancent, voir compte-rendus ci dessous.

Restent les cyclistes eux-mêmes. Malgré les frimas de l'hiver, il est surprenant de voir autant de vélos qui circulent. Lors des grandes inondations, malgré l'imperméabilité aléatoire, les vélos ont été quasiment les seuls à pouvoir se déplacer ces jours là. C'est réconfortant.

À la demande de nombreux adhérents, nous avons joint une planche d'étiquettes autocollantes qui est une réponse à ce qui est vécu comme une agression permanente : le stationnement de voitures sur les bandes cyclables. Mode d'emploi : coller une étiquette sur la portière du véhicule en stationnement illicite. Mais **attention** : ce sont les pires des automobilistes ; ils peuvent avoir des réactions très violentes.

3 Comptes rendus

3.1 Mairie de Montpellier, le 10 Décembre 2003

VéloCité : Chantal Debain présidente, Jean-François Vilarem trésorier

DGU : Sophie Bienvenu, Direction du Génie Urbain (DGU)
Sophie Bienvenu est Adjointe au chef de Service, au Bureau d'Études. Son travail ne concerne pas exclusivement le vélo, mais c'est la responsable à la mairie pour tout ce qui touche aux aménagements cyclables. À ce titre, elle est l'interlocutrice de VéloCité et nos adhérents ont eu souvent l'occasion de lui communiquer les différents problèmes qu'ils rencontrent dans leur pratique quotidienne du vélo à Montpellier. Comme elle a su toujours répondre efficacement (au moins par des explications) à nos demandes, je lui ai demandé une réunion avec VéloCité pour connaître les différents projets de la mairie concernant le vélo et aussi pour dresser un bilan des réalisations.

L'entrevue a été agréable, courtoise, mais, je vais être bref, très décevante pour la cause du vélo : **Le bilan 2003, n'est pas bon.**

Je n'ai pas souvenir du budget 2003 pour le vélo, mais, dans les 5 opérations spécifiques vélo prévues pour 2003 et **annoncées** dans la presse, seule une a été réalisée : Il s'agit de la rue Carrières. Une autre a été reportée pour 2004 (Louis Ravas-Jean Bart). Pour les autres les études n'ont parfois même pas été commencées.

Pour ce qui concerne les parkings à vélo, projet phare et soutenu par les élus verts, la réalisation est en marche, mais s'avère parfois plus longue que prévue : difficultés pour convaincre un bureau de poste que les parkings à vélo sont nécessaires, difficultés pour convaincre la gare SNCF, études en cours pour Virgin, impossibilités diverses (dalle du triangle),...

VéloCité a rappelé à cette occasion que la signalisation et la communication concernant les parkings, font mention de parkings 2 roues. Le résultat est une invasion de motos et scooters, empêchant souvent les vélos de se garer. Notre demande est de clairement séparer les parkings vélos des parkings motos, en apposant une signalisation adéquate.

Les projets pour 2004 ne s'annoncent pas flamboyants : Louis Ravas - Jean Bart sera imputée au budget 2004. Mais le budget de la ville n'est pas encore voté. Pas d'assurance de coté.

L'aménagement cyclable (2 voies vélo) demandé boulevard des Arceaux est devenu un important projet de voirie. Il est reporté à 2004, mais reste bien difficile : monuments historiques, riverains, terrains de boules, stationnement...

Par contre lors des opérations de rénovation globale de voiries, dont le budget est à part, les services de Sophie Bienvenu sont intervenus pour concevoir la réalisation d'aménagements cyclables, dont on peut dire qu'ils sont de grande qualité : Route de Mende, Colonel Marchand, Saint Vincent de Paul, François Joseph Gossec...

Table des matières

1	Éditorial	1
2	Dans ce numéro	1
3	Comptes rendus	1
3.1	Mairie de Montpellier, le 10 Décembre 2003	1
3.2	Sur le terrain avec la DGU	2
3.3	Assemblée Générale du 14 Novembre 2003	2
4	Avis de VéloCité sur la deuxième ligne du tramway	3
4.1	Préambule	3
4.2	Principes de Base que Vélocité veut voir respectés.	3
4.3	Aménagements cyclables et piétons prévus le long du tramway	3
4.4	Inter modalité tram vélo.	3
4.5	Conclusion	3

2 Dans ce numéro

Vous trouverez, joint au numéro, le compte-rendu en image de notre rendez-vous sur le terrain avec la responsable des aménagements cyclables de la Direction du Génie Urbain de Montpellier.

Dans ces projets d'aménagement de voirie, en 2004, on note au moins la rye de Nazareth, rue de Salaison, rue Henri Becquerel, une piste dans le secteur Lez-Lironde.

L'inconvénient des aménagements en rénovation de voiries est qu'ils s'inscrivent dans une politique d'aménagements qui n'est pas forcément directement liée au vélo. Donc nos problèmes de continuité ou de points noirs ne pourront pas être réglés à notre demande, mais plutôt au petit bonheur la chance.

En fin de réunion, j'éprouve un sentiment de découragement. En tout cas, pour le vélo à Montpellier, la route est longue.

Pour finir sur une note optimiste, Sophie Bienvenu est aussi une pratiquante du vélo à Montpellier, elle rencontre comme chacun d'entre nous les mêmes difficultés aux mêmes endroits. C'est la première responsable technique des aménagements cyclables qui nous ait proposé une réunion d'évaluation sur le terrain, à vélo. À suivre.

3.2 Sur le terrain avec la DGU

Le compte rendu joint avec ce numéro est le même que celui qui est sur votre site favori : <http://montpellier.fubicy.org/section/Montpellier>. Sur le site vous avez les photos en plus grand (mais il vaut mieux avoir une connexion haut débit)

À propos de terrain, un inventaire des pistes et réalisations est en cours, vous pouvez (devez) participer. Le format : un texte court, des photos illustrant la description. Un début a été réalisé par Michel Julier. C'est visible sur le site à l'adresse :

<http://montpellier.fubicy.org/pistes/pistes-so.html>

3.3 Assemblée Générale du 14 Novembre 2003

1. L'assemblée générale est ouverte en présence de 16 adhérents, et 10 adhérents représentés par un pouvoir de vote.

2. Le « rapport moral » de la présidente Chantal DEBAIN, dresse un portrait de l'activité de notre association pour cette année :

– Nous avons eu une importante activité de réunions avec les administrations locales :

– Avec la mairie de Montpellier, les contacts ont repris. Des réunions avec le service de la Direction du Génie Urbain (DGU) qui s'occupe des aménagements cyclables dans la commune de Montpellier ont eu lieu. Nous avons fait des propositions, et quelques remarques concernant les défauts d'aménagements. Celles-ci ont été suivies d'effets par le relais de la responsable du service, Sophie Bienvenu.

– Avec le Conseil Général, nous avons un bon contact avec le service Conception et Techniques Routières (Jean BARILLOT et C. ODDOS) de la Direction des routes. Des réunions ont lieu régulièrement. Nous avons un compte rendu de l'activité du département concernant les aménagements qu'il prévoit et entreprend, et nous pouvons très efficacement relayer les demandes de nos adhérents.

– Avec la Direction Départementale de l'Équipement des réunions ont eu lieu (M. Bacou).

La présidente se félicite de la participation de nombreux adhérents de l'association à ce type de réunions, même si on peut regretter que ces réunions ne nous permettent pas de faire passer nos demandes auprès des politiques ou décideurs.

– Nos contacts avec les médias sont toujours positives : Antennes locales de FR3 et M6, articles dans le Midi Libre, et la Gazette de Montpellier. À chaque fois, ces événements médiatiques contribuent à faire connaître efficacement nos revendications. Nous avons même eu notre « quart d'heure de célébrité » avec un passage très décevant au journal régional de FR3. Bien sûr on parle de l'association, mais ce n'est pas un but en soi, et nos demandes sont souvent tronquées ou déformées. Mais petit à petit on note que l'idée est passée : l'association qui défend le vélo à Montpellier c'est VéloCité.

– Les actions de type organisation de manifestation, ont été un échec. La seule manifestation annoncée, préparée, du 13 Juin 2003 a été très peu suivie. (25 personnes seulement !)

– Nos actions de type réunion sur la Comédie le Samedi après midi ont eu un succès très mitigé, et ont donc été abandonnées.

– Nos deux rendez-vous de type atelier réparation de vélo ont été très peu suivis. On doit en conclure que les vélos des adhérents sont en excellent état !

– Les actions de type distribution de tracts aux cyclistes place Albert 1^{er} ont été un succès. Ils permettent de diffuser efficacement l'information sur l'association et la défense du vélo dans l'agglomération. Ceci auprès de la population naturellement réceptive !

– Nous avons participé de manière active à l'enquête d'utilité publique concernant la deuxième ligne de tramway. Il y a eu d'intenses échanges de courriers électroniques via la liste de diffusion. VéloCité a ensuite déposé ses conclusions écrites auprès des enquêteurs qui nous ont reçu en tant qu'association.

Nous nous proposons d'utiliser la loi sur l'air pour déposer des recours au cas où les aménagements cyclables ne seraient pas réalisés en accompagnement d'aménagements de voiries. La menace devrait avoir une certaine efficacité.

– Notre stand à la foire aux associations du 14 Septembre a été une réussite : rencontres intéressantes avec les adhérents, diffusion d'informations, nouveaux adhérents.

– Enfin, le bulletin est considéré comme un moyen de diffusion de l'information intéressant. Le site de l'association est aussi considéré comme une réussite, même si de nombreux adhérents n'ont pas le réflexe d'aller le consulter.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

3. Le rapport financier est présenté par le trésorier Jean-François Vilarem. En résumé, 198 adhérents (à comparer aux 165 adhérents de l'année précédente). Sur ces 198 adhérents, 78 sont à jour de leur cotisation.

Les dépenses sont constituées de : adhésion à la FUB, adhésions à l'association des Beaux-Arts et au Collectif Tramway, assurance de l'association auprès de la MAIF, achat de livrets/fascicules/tracts distribués lors de différentes manifestations, timbres et les photocopies de bulletins, tracts et affiches, petit matériel.

Un bulletin qui compte 6 pages coûte 0.6€ (timbre compris) et un bulletin de 8 pages coûte 0.8€ (timbre à 0.53€ au lieu de 0.41€).

Nous avons actuellement en caisse 1095€. À la même époque, nous disposions de 825€ en 2002, 705€ en 2001 et 671€ en 1999. Donc nos cotisations, ainsi que des donations de nos membres suffisent à couvrir notre train de vie.

Nous n'avons pas demandé de subventions à la Mairie. Notre indépendance reste totale, et tant que les finances vont bien...

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

4. Conformément aux statuts, le Conseil d'Administration est renouvelé par moitié : Sortants : C. Debain, G. Daurat, M. Julier, J. Lafontaine, Démissionnaire : C. Farcy.

Pour compléter les 5 membres sortants, sont élus à l'unanimité des présents, et pour un mandat de 2 ans :

C. Debain, G. Daurat, S. Darlet, M. Julier, J. Lafontaine, et C. Palosse.

Le Conseil d'Administration est donc actuellement composé de : C. Debain, G. Daurat, S. Darlet, M. Julier, J. Lafontaine, L. Nourigat, C. Palosse, J.L. Valat et J.F. Vilarem.

5. Le Conseil d'Administration nouvellement formé se réunit pour élire les représentants de l'Association.

À l'unanimité des présents, sont élus :

- Présidente : Chantal Debain est renouvelée.
- Vice-présidents : Gérald DAURAT et Jean-Louis VALAT.
- Secrétaire : Michel JULIER.
- Trésorier : Jean-François VILAREM.

4 Avis de VéloCité sur la deuxième ligne du tramway

Lors de l'enquête publique concernant la deuxième ligne de tram dans l'agglomération, VéloCité a fait son travail : un document a été réalisé. Nous avons présenté ce document aux enquêteurs/ Les grandes lignes ci-dessous et le document complet sur le site, comme d'habitude.

4.1 Préambule

La construction d'une deuxième ligne de tramway, puis d'une troisième, est une nécessité fondamentale pour l'agglomération de Montpellier. [...]

Nous constatons malheureusement que cet objectif fondamental de rendre la ville plus habitable et humaine par réduction de l'usage de l'automobile n'est pas reflété dans les choix d'implantation de la ligne 2. Ils consistent à prendre le moins de place possible aux voies actuelles de circulation automobile, et au contraire à réaliser de coûteux viaducs pour accélérer leur flot, au Corum par exemple. La place du vélo n'est pas traitée avec sérieux. [...]

Globalement nous considérons que les aménageurs n'ont pas pris la mesure des enjeux et des nécessités de notre temps. Ils ont tenté de plaquer un moyen de transport, pourtant moderne et efficace, en ne voulant rien changer à leur conception de l'aménagement urbain daté des années 1960. Pour résumer, le projet actuel n'est pas susceptible de transférer les déplacements automobiles sur le tram et le vélo, ni de réduire dans l'absolu les déplacements en luttant contre le zonage. [...]

4.2 Principes de Base que VéloCité veut voir respectés.

Respect de la Loi : (article L228-2 du Code de l'Environnement) : Aménagements cyclables non prévus le long du tram

Dans certaines sections, aucun aménagement cyclable n'est prévu. [...]

Ainsi le tracé de la ligne 1 actuelle serait aujourd'hui illégal sur une bonne part de son parcours car, si les itinéraires voiture ont bien été prévus, ceux du vélo sont parcellaires.

La création de la ligne 2 va entraîner la réfection de la quasi totalité de la voirie le long du parcours

4.3 Aménagements cyclables et piétons prévus le long du tramway

Dans certaines sections, il est prévu des trottoirs partagés avec les piétons. Ils ne sont pas acceptables : le différentiel de vitesse est dangereux pour les piétons et gêne considérablement la progression des vélos. Les expériences actuelles sont particulièrement négatives telles l'avenue du Dr Pezet.

Les points suivants ont particulièrement retenu l'attention de VéloCité et certains feront l'objet d'actions en justice s'ils ne sont pas corrigés.

- Sur les plans, la couleur jaune indique des espaces pour piétons et vélos. Pourtant, certains espaces sont inaccessibles (flots séparateurs, etc...), Nous demandons que soient précisés les espaces réellement destinés à la circulation des piétons.

- Les pistes cyclables sont des voies de circulation au même titre que les voies pour automobiles. Le projet devra préciser leur emplacement exact. Sur les tronçons où une piste cyclable séparée n'est pas prévue, le projet devra indiquer comment la voirie est traitée de façon à garantir la sécurité des cyclistes.

- Précisez quels sont les trottoirs "partagés" entre piétons et vélos, la position relative des piétons et des vélos et la largeur de ces trottoirs sachant le caractère inopérant et dangereux des ces trottoirs partagés.

Sur certains tronçons la piste cyclable se trouve sur l'emprise réservée au futur passage à double voie (par exemple St-Jean-de-Védas), et même sur l'espace réservé à la future station Amphitrite". sa suppression est-elle programmée à terme ?

Il existe des tronçons où l'espace piéton est réduit à néant (par exemple devant Rondelet).

- Nous demandons une évolution de l'article 12 du PLU (normes de stationnement). Dans la plupart des quartiers traversés l'aménagement du stationnement automobile est obligatoire et d'extension non limité pour les résidences neuves, tandis que le stationnement "2 roues" n'est pas exigé (et d'ailleurs absent des immeubles récents d'Antigone ou Port-Marianne). Ceci n'est pas en cohérence avec le PDU qui prétend compter sur le tramway pour réduire la circulation automobile et promouvoir la marche à pied et le vélo.

4.4 Inter modalité tram vélo.

Autorisation du transport des vélos dans le tram Nous demandons de prévoir dès le départ l'autorisation du transport des vélos dans le tram (comme dans les TER) pour utiliser le vélo avant de prendre le tram et pour atteindre la destination après le tram. [...]

4.5 Conclusion

Si le principe d'une deuxième ligne de tramway est excellent, sa conception révèle des insuffisances importantes. Le vélo comme moyen majeur de déplacement est très mal pris en compte, la Loi obligeant à des itinéraires cyclables n'est pas respectée en plusieurs points, les aménagements prévus sont souvent peu fonctionnels voire dangereux. La place des piétons n'est pas sérieusement traitée. Par contre elle fait la part belle à l'automobile en ne réduisant pas l'espace actuel et en l'augmentant considérablement avec des parkings relais qui sont une très mauvaise solution. De plus le trajet du tram est soumis au respect des voies automobiles au lieu du contraire. [...]

Publicité

Vélocité, la revue du cycliste urbain. Indispensable. nov/déc : Loi sur l'air mode d'emploi. Casque : la fausse bonne idée. Qui sont les voleurs de vélo.

5 numéros par an, 12,5 €.

Règlement par chèque à l'ordre de : FUBicy. À renvoyer, avec vos coordonnées à : FUBicy 7 rue Sédillot 67000 Strasbourg

Avis aux adhérents

Ce bulletin vous est ouvert. Envoyez vos contributions de préférence par courrier électronique (format texte pur dit aussi ASCII, ou si vraiment vous ne pouvez l'éviter, au format RTF) à l'adresse : montpellier@fubicy.org

Une liste de diffusion permet de communiquer entre adhérents par mail. La procédure d'inscription est souple (nombreuses options, par exemple annuler la réception des mails émis, tout en conservant la possibilité de consulter et d'émettre). Pour s'inscrire ou consulter les messages de la liste utilisez un butineur (netscape, internet explorer,...) avec l'adresse <http://maretmanu.org/mailman/listinfo/velocite>

Venez à nos réunions qui ont lieu *le 2^{ème} vendredi du mois à 18h*, au local de l'association des Beaux-Arts, 12 esplanade de la Musique, Montpellier (rez de chaussée, à gauche en entrant dans l'immeuble). Attention : il y a de nombreuses exceptions à cette « règle ». Si vous voulez être certain d'assister à une réunion, téléphonez ou consultez le site internet *web* : <http://montpellier.fubicy.org>

Vous y trouverez les informations les plus récentes, ainsi que des documents, des anciens numéros du bulletin, des liens et contacts divers.

Marchands et réparateurs de vélos accordant une remise aux adhérents de VéloCité Languedoc sur présentation de la carte d'adhérent (certains ont été rayés de cette liste à cause d'un manque d'intérêt manifeste pour le vélo « *Moi, les vélos, je répare pas* »)

Nom	Adresse	Remise
Bernabeu	29, rue du Fg Figuerolles, Montpellier	
Sibade	7 rte de Lodève, Celle-neuve	10%
RS Tour de France	10, av de Maurin, Montpellier	10%
Pinol	110, rue Fg Boutonnet, Montpellier	10%

Appel aux cotisations

Chers adhérents,

Pour être ou rester membre de l'association il faut avoir réglé sa cotisation chaque année. Cette modique cotisation est utilisée en frais de timbres, de reproductions (bulletin, lettres, affiches), en cotisation à la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette), en achats de petit matériel.

Les tarifs ont été fixés par le Conseil d'Administration à : normal (8 €), étudiant ou chômeur (5 €), couples (mariés ou non) (12 €), soutien (16 € voire plus).

La date de règlement de votre dernière cotisation figure sur l'étiquette d'expédition. Si l'échéance est dépassée, veuillez envoyer vos chèques libellés à l'ordre de VéloCité Languedoc, 43 Bd des Sports, 34000 Montpellier .

Expéditeur :

VéloCité Languedoc
43, Bd des Sports
34000 Montpellier

Destinataire :

VÉLOCITÉ

LANGUEDOC

La ville sans contraintes.

Vélocité Languedoc
43, bd des Sports
34000 Montpellier FRANCE
Tél. : 04 67 79 08 21 Fax : 04 67 72 45 00
<http://montpellier.fubicy.org>
e-mail: montpellier@fubicy.org

Ne pas jeter sur la voie publique.

Nom(s): Prénom(s):

Adresse:

Code postal: Ville:

E-mail:

Téléphone:

J'adhère à l'association loi 1901 "Vélocité Languedoc" pour un an au tarif:

Normal (8 euros) Étudiant, chômeur (5 euros)

Couples, mariés ou non (12 euros) Soutien (16 euros)

Libellez votre chèque au nom de : "Association Vélocité Languedoc". Vous recevrez les derniers numéros de notre bulletin, une carte d'adhérent qui vous permettra d'obtenir des réductions de 5 à 10% chez certains marchands de cycles, et vous serez abonné au bulletin pendant un an (soit 4 numéros).